

A la procession du Saint-Sacrement qui suit immédiatement les vêpres, on garde les ornements rouges ou verts employés à l'office, il n'est pas nécessaire de prendre des ornements blancs.

---

Le Jeudi-Saint, à la bénédiction de l'huile des catéchumènes, les douze prêtres qui saluent cette huile en chantant *Ave Sanctum oleum*, doivent, tout comme à la salutation du Saint Chrême, faire une gémflexion, et non une simple inclination de tête.

\* \* \*

Les réponses ci-dessus sont du 27 mai 1911. Voilà maintenant celles du 8 juin :

Le laïc qui sert la messe, même sans habit de choeur, peut recevoir la sainte communion, à genoux sur le marchepied de l'autel.

---

Les prières prescrites par Léon XIII à la fin des messes basses peuvent être omises après la messe votive du Sacré-Coeur, dite solennellement par privilège le premier vendredi de chaque mois, bien qu'elle ne soit pas chantée. Cette messe équivaut à la messe conventuelle non chantée (décret No 3,697 ad VII).

---

Aux vêpres devant le Saint-Sacrement exposé, le célébrant, en s'approchant de l'autel pour le *Magnificat*, doit faire une gémflexion à deux genoux *in plano*, et non une simple gémflexion.

---